

Montpellier, le 19 janvier 2017

**Contact presse :**

Service départemental de la  
communication interministérielle  
04 67 61 61 25

[pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)



## ÉLECTIONS

### Élections municipales partielles intégrales dans la commune de Saint-André-de-Sangonis

La démission de 34 conseillers municipaux et de 7 adjoints de la commune de Saint-André-de-Sangonis oblige à procéder à des élections municipales partielles intégrales, afin de renouveler dans son ensemble le conseil municipal (article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les électeurs et électrices de la commune de Saint-André-de-Sangonis sont donc convoqués, par arrêté préfectoral du 18 janvier 2017, en vue de procéder aux élections partielles intégrales qui auront lieu :

- ✚ Au 1<sup>er</sup> tour le **dimanche 19 février 2017**
- ✚ en cas de second tour le **dimanche 26 février 2017**.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-préfecture de Lodève, Avenue de la République, sur rendez-vous pris par mail à l'adresse suivante :

[sp-elections-lodeve@herault.gouv.fr](mailto:sp-elections-lodeve@herault.gouv.fr)

#### Pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- ✚ Du mercredi 25 janvier au jeudi 2 février 2017 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30

#### Pour le 2<sup>ème</sup> tour de scrutin :

- ✚ Du lundi 20 février au mardi 21 février 2017 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30



Prefet34

Site internet : [herault.gouv.fr](http://herault.gouv.fr)